

JUGEMENTS ET DÉLIBÉRATIONS

DU

CONSEIL SOUVERAIN

DE LA NOUVELLE-FRANCE

Du L'vndy Quinziesme jour de Juin Mil six Cens soixante seize du Matin

LE CONSEIL ASSEMBLÉ ou estoient Messieurs de Villeray, de Tilly, Damours, Dupont, de Lotbinière et Depeiras Conseillers, Le procureur general present

Commis au Greffe. SUR CE QUI a esté remonstré par le procureur general, qu'attendu l'absence de Romain Becquet commis au greffe pour l'absence de M^e Jean Baptiste Peuuret Greffier et Secrétaire du Conseil, Il seroit necessaire de commettre quelque personne capable pour exercer la dite charge de Greffier et Secrétaire, LE CONSEIL a commis et commet Guillaume Roger pour cet effect, Et iceluy mandé apres serment de luy pris a esté a l'instant Installé dans l'exercice de la dite charge.

SUR CE QUE Isaac Cailhou Marchand s'est présenté pour obeir a l'assignation qui luy a esté donnée a la requeste de Louis Maheu et Jean Garos apellans de certaine sentence rendue par le Lieutenant general de la preuosté de cette ville en datte du quatorze aupil dernier suiuant l'exploit de Hubert huissier en datte du dix huitiesme May dernier, VEU L'exploit susdatté Et